

# **UNDT/2009/014, Parker**

## Décisions du TANU ou du TCNU

UNDT a constaté que dans la même manière que la situation du demandeur concernant la promotion était réexaminée par l'administration, non pas à la demande du demandeur, mais à l'initiative de l'administration, le demandeur n'a pas pu affirmer sérieusement qu'il n'était pas en mesure d'informer le conseil d'administration, de publication et de promotion (Appb) des erreurs contenues dans son dossier. Cependant, UNDT a constaté que le requérant avait le droit de contester devant le Tribunal, la décision lui a notifiée au motif que l'APPB aurait fondé sa non-recommandation pour promotion sur des faits incorrects. Regarding the Applicant's allegation that he was recommended for promotion by his superiors in 2005 and 2007, UNDT found that the Applicant failed to produce any document demonstrating the veracity of such allegation and that, particularly from the matrix of points that constituted one of the basis for L'établissement du HCR de la liste des promotions selon la méthodologie et les directives procédurales de l'APPB, même après la correction en sa faveur d'une petite erreur dans le calcul des points, le score total obtenu ne lui aurait pas permis d'être recommandé pour promotion. Souciant que le requérant n'avait pas établi l'illégalité de la décision contestée, UNDT a rejeté les demandes d'ordonnance du HCR pour lui accorder une promotion et pour le compenser les dommages résultant de la perte de salaire et des dommages moraux. UNDT a en outre constaté qu'aucune disposition dans le statut de l'UNDT ne donne la compétence au juge pour ordonner le chef de la section du recrutement et des publications pour fournir ses excuses par écrit au demandeur et a rejeté la demande. UNDT a également rejeté la demande de raisons et d'informations complètes, constatant que l'administration avait fourni toutes les informations pertinentes.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté la recommandation de rejeter son recours contre sa non-promotion et l'acceptation de cette recommandation par le Haut Commissaire des

Nations Unies aux réfugiés. Le demandeur a en outre demandé que le chef de la section Recruitment and Posings soit condamné à lui fournir des excuses écrites et que la Division de la gestion des ressources humaines (DHRM) soit condamnée à fournir des raisons complètes à sa décision de ne pas le promouvoir.

## Principe(s) Juridique(s)

Aucune disposition dans le statut de l'UND ne donne la compétence au juge pour ordonner le chef de la section du recrutement et des publications pour fournir ses excuses par écrit.

## Résultat

Rejeté sur le fond

## Applicants/Appellants

Parker

## Entité

HCNUR

## Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2009/014

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

Genève

## Date of Judgement

26 Aoû 2009

## Duty Judge

Juge Cousin

## Language of Judgment

Anglais

Français

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Compensation

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

Examen complet et équitable

## Droit Applicable

TCNU Règlement de procédure

- Article 26